

CHAPITRE XXI

K'ang Hi (1662-1722).

Régence. **L**E fils de Chouen Tche, né le 4 mai 1654, prit le *nien hao* de K'ANG HI qu'il a rendu illustre; ce jeune prince, remarquable par sa beauté, se distingua de bonne heure par son amour pour l'étude; tout annonçait en lui le grand souverain qu'il devait se montrer.

A cause de son extrême jeunesse, Chouen Tche, en même temps qu'il le désignait pour son successeur (4 février 1661), la veille de sa mort, nommait quatre Grands de Mandchourie comme Tuteurs, avec le titre de *Fou Tcheng*, « administrateurs d'État » : SOUO-NI, SOU-K'O-SA-HO, NGO-PI-LOUNG et NGAO PAI qui, aidé du troisième, exerçait tout le pouvoir; ces quatre régents, qui commencèrent à écarter les eunuques, firent condamner à mort pour malversations leur chef, et renvoyèrent dans leurs familles un grand nombre de ces tristes personnages, auteurs de troubles à la Cour. « La régence fit graver sur une plaque de fer, du poids de plus de mille livres, qui subsiste encore aujourd'hui, une loi, en vertu de laquelle la nation mandchoue s'engage à ne plus élever d'eunuques aux emplois et aux dignités. Cette loi est toujours en vigueur ¹ » — et fut toujours éludée !

En 1667, le plus âgé des quatre régents, Souo-ni, infirme, étant mort, K'ang Hi, malgré son jeune âge, prit en mains les rênes du gouvernement (25 août 1667). Néanmoins, trois jours plus tard, Ngao pai, malgré l'empereur, fit mettre à mort le second régent, son ennemi, ainsi que son fils.

Le 14 juin 1669, K'ang Hi fit arrêter et mettre en jugement Ngao pai, qui fut condamné à être décapité; sa peine fut commuée en prison perpétuelle; son complice Ngo-pi-loung fut dégradé et leur victime, Sou-k'o-sa-ho, fut réha-

1. MAILLA, XI, p. 56.